

## **RECOMMANDATIONS AUX GOUVERNEMENTS DES PAYS DE LA CEE SUR LA PROTECTION DES EAUX INTÉRIEURES CONTRE L'EUTROPHISATION**

*adoptées par les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE  
pour les problèmes de l'environnement et de l'eau  
à leur cinquième session, en mars 1992*

Malgré les efforts considérables déployés depuis plusieurs dizaines d'années dans les pays de la CEE pour prévenir, limiter et réduire les rejets de nutriments provenant de sources ponctuelles et non ponctuelles dans les écosystèmes aquatiques, l'eutrophisation des masses d'eau reste un problème sérieux dans certaines régions. Des niveaux de nutriments excessifs dans ces écosystèmes peuvent provoquer, entre autres conséquences, de graves problèmes de qualité des eaux de surface, une évolution marquée de la structure de la communauté aquatique, y compris la perte d'espèces de poissons économiquement utiles, et de sérieux inconvénients, notamment économiques et sociaux, pour les consommateurs d'eau. L'intégration de la politique de lutte contre l'eutrophisation aux mesures prises pour prévenir la pollution, à la gestion des eaux usées et à la politique agricole contribuerait à protéger les eaux intérieures, y compris les eaux transfrontières, et à assurer une exploitation durable des ressources en eau.

À la lumière des considérations ci-dessus et afin d'orienter les planificateurs et les décideurs dans la formulation de politiques nationales de lutte contre l'eutrophisation et de renforcer la coopération internationale dans ce domaine,

### ***Il est recommandé :***

1. Que l'on dresse des inventaires des sources nutritives, avec une évaluation de leur contribution à l'apport total de nutriments. Sur la base de ces inventaires, une décision pourrait être prise sur la réduction de la charge de phosphore et d'azote provenant de ces sources, eu égard à la qualité actuelle de l'eau et aux objectifs en matière de qualité de l'eau qui ont été fixés pour que la protection des écosystèmes aquatiques soit assurée et que les diverses utilisations projetées de l'eau soient durables.

2. Que les objectifs en matière de qualité de l'eau soient assortis de paramètres qualitatifs se rapportant à l'eutrophisation, tels que les concentrations d'azote et de phosphore, la concentration de chlorophylle, la transparence de l'eau et, si nécessaire, les taux de déperdition d'oxygène. Les pays riverains devraient s'entendre sur ces objectifs et sur le niveau brut auquel ils devraient

ramener leurs rejets de nutriments dans les eaux transfrontières.

3. Que les mesures visant à réduire les charges nutritives provenant de sources ponctuelles et diffuses soient fondées sur une stratégie multisectorielle intégrée.

4. Que les eaux usées provenant de sources domestiques et industrielles, y compris les eaux provenant des installations d'élevage intensif, soient soumises à un traitement. Les stations urbaines d'épuration de dimension petite et moyenne devraient être rénovées pour pouvoir éliminer les nutriments, s'il y a lieu, au moins jusqu'au deuxième stade (traitement biologique). La précipitation physico-chimique du phosphore — qui s'ajoute au traitement biologique — devrait être pratiquée, si nécessaire, dans les stations urbaines de grande dimension et dans les stations petites et moyennes où le traitement biologique n'est pas suffisant pour empêcher l'eutrophisation.

5. Que des mesures appropriées soient prises dans l'industrie, si nécessaire, pour réduire la concentration de phosphore, soit à la sortie des usines, soit à l'entrée des stations urbaines de traitement recevant des eaux brutes. Il faut appliquer les meilleures techniques existantes pour éliminer les nutriments au stade du prétraitement et du traitement des eaux industrielles usées. Il faut encourager les recherches visant à améliorer les techniques déjà exploitées, afin de réduire les niveaux de phosphore provenant des industries, notamment les industries alimentaires et les usines d'engrais.

6. Qu'une attention spéciale soit accordée à la réduction ou au remplacement des phosphates dans les détergents, afin de réduire la concentration de phosphore dans les eaux ménagères. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour encourager les industries à mettre au point des produits remplaçant les phosphates et ne présentant aucun danger pour l'environnement. Les programmes de surveillance devraient être modifiés pour que l'on puisse étudier ce qu'il advient des nouveaux produits chimiques introduits dans les boues d'épuration et les écosystèmes aquatiques du fait du remplacement des phosphates par d'autres produits dans les détergents.

7. Que les normes de rejet de phosphore et d'azote soient réexaminées régulièrement à la lumière des dernières connaissances scientifiques acquises, des exigences des écosystèmes aquatiques et des innovations techniques.
8. Que des concentrations maximales de nutriments dans les rejets provenant des installations urbaines de traitement soient fixées en fonction de la dimension de chaque installation : plus l'équivalent-population desservi par une station est élevé, plus la concentration maximale permise de nutriments dans les rejets doit être faible. Les concentrations maximales de nutriments dans les rejets des stations d'épuration des eaux usées industrielles devraient être fixées en fonction de ce que permettent les meilleures techniques disponibles pour l'élimination du phosphore et de l'azote.
9. Que l'on mette au point des codes de pratiques agricoles écologiquement rationnelles, harmonisés au niveau international. Ces codes devraient fournir des conseils aux agriculteurs, afin qu'ils réduisent les nutriments rejetés par les terres agricoles et utilisent plus efficacement les intrants agricoles.
10. Qu'une attention particulière soit consacrée à la mise en œuvre de techniques agricoles écologiquement sûres, telles que l'utilisation rationnelle du fumier, les techniques de lutte contre l'érosion des terres agricoles et une utilisation moins intensive des engrais chimiques et des insecticides. Il faudrait compléter les mesures de limitation des émissions de nutriments au cours de la production agricole par la création de bandes de végétation le long des cours d'eau et des lacs. Il faudrait aussi encourager la conclusion d'accords de gestion avec les agriculteurs, de même que les campagnes d'information.
11. Que les mesures correctives soient considérées comme un appoint utile à la lutte préventive contre l'eutrophisation, notamment lorsque les symptômes d'eutrophisation apparaissant dans une masse d'eau importante atteignent un niveau critique. La biomanipulation, qui s'est révélée le plus efficace, devrait être la méthode de traitement préférée. L'incidence des mesures correctives sur le fonctionnement d'un écosystème aquatique devrait être étudiée avant leur application, afin de faire apparaître et d'atténuer les effets secondaires éventuels.
12. Que pour les affluents à faible débit des mesures complémentaires soient appliquées, chaque fois que possible, afin de réduire le transport direct des nutriments jusqu'aux lacs et aux réservoirs, en tenant compte de la nécessité de préserver les écosystèmes sains et d'éviter tout risque de dégradation, par exemple en reconstituant le lit naturel du cours d'eau au moyen de couches de gravier.
13. Que l'application des mesures de lutte contre l'eutrophisation soit renforcée, si nécessaire, par des instruments économiques appropriés, tels que l'introduction de redevances proportionnelles à la concentration de nutriments dans les effluents, la suppression des subventions en cas d'utilisation intensive des ressources et l'adoption de systèmes de dégrèvement fiscal visant à encourager une moindre consommation des facteurs de production (eau, énergie, engrais, insecticides, etc.) dans l'agriculture. Les règlements devraient être appliqués avec rigueur.
14. Que les opérations de surveillance et les enquêtes limnologiques soient élargies et intensifiées afin de repérer les masses d'eau atteintes par l'eutrophisation, de déterminer toutes les sources nutritives et leur importance respective, et d'évaluer les options possibles dans la lutte contre l'eutrophisation et l'efficacité des mesures appliquées.
15. Que l'étude des mécanismes de transport des nutriments à travers l'atmosphère, le sol et l'eau soit reprise, en perfectionnant les modèles simulant à la fois ces mécanismes et la réaction des masses d'eau aux changements survenus dans les charges de phosphore. Les recherches sur les mécanismes responsables des apports nutritifs internes provenant de sédiments devraient être encouragées, notamment les études concernant le rôle joué par les teneurs en fer, en alun et en calcium.
16. Que les mesures de sensibilisation du public soient renforcées, afin que celui-ci appuie plus fortement la politique de protection contre l'eutrophisation et que sa participation au processus de décision concernant les différentes options possibles soit encouragée.